



Charte environnementale

Pôle Jeunesse





Sommaire

<u>Préambule</u>	3
<u>Son élaboration</u>	4
<u>Les acteurs</u>	4
<u>Présentation du territoire</u>	5
Situation géographique	
Démographie	
Les infrastructures	
<u>Les finalités de la charte environnementale</u>	6
Préserver l'environnement, protéger la biodiversité	
Proposer une bonne santé et un meilleur cadre de vie aux enfants de la commune	
Faire adhérer les agents, es enfants et leur familles, les adultes à la démarche	
Diminuer les dépenses énergétiques	
<u>Les moyens</u>	6
Humains	
Matériels	
Financiers	
<u>Les objectifs et les actions</u>	7
<u>La communication</u>	9
<u>L'évaluation</u>	9
<u>Les ressources</u>	10



Préambule

La ville de Sénas s'est engagée avec et pour les Sénassais dans la construction d'un territoire qui tente de répondre aux exigences du développement durable. La création d'une charte environnementale va permettre d'adopter des comportements plus respectueux de ce territoire et de la planète.

Elle met en avant l'engagement citoyen de chacun et le bon sens. Elle identifie les comportements et les bonnes pratiques dans un souci d'efficacité, d'unité et de cohérence des actions. Elle s'attache également à respecter le bien vivre ensemble.

Cette charte est notamment destinée à la jeunesse Sénassaise, qui est la première impactée par les dégradations de notre environnement. Les jeunes d'aujourd'hui sont très consommateurs et donc très énergivores vêtements, mode, restauration rapide, motos, mobylettes, portables, baladeurs, etc.

En éduquant les enfants qui sont volontaires, et en leur transmettant des savoirs et des connaissances nous nous assurons d'œuvrer pleinement pour le développement durable. « L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde » N. Mandela. Cette charte doit être la porte-parole des enfants.

La charte s'appliquera à partir du mois de décembre 2018 sur les sites Petite Enfance, Jeunesse, les écoles et les restaurants scolaires. Elle fait apparaître des passerelles entre les différents domaines d'intervention des services municipaux introduisant de fait une réelle transversalité dans la gestion de la commune. Elle s'étendra dans les autres services municipaux accueillant des enfants, ainsi qu'auprès des associations.

L'implication des agents et des enfants, passe par une sensibilisation à la démarche et une information régulière, simple et adaptée au public. La charte se veut bienveillante, afin que chacun puisse s'engager dans une démarche d'amélioration continue, mais aussi respecter les trois piliers inhérents au développement durable (environnemental, social, et économique).



1) Son élaboration

Un COmité de PILotage (COPIL) a été créé en septembre 2018.
Il est composé de :

- Philippe Ginoux, Maire de Sénas,
- Virginie Thurier, adjointe déléguée à la petite enfance, enfance à l'éducation et à la jeunesse,
- Richard Dubreuil, 1^{er} adjoint délégué aux finances et aux appels d'offres
- Jean Vanwynsberghe, Conseiller municipal et territorial Délégation Energie
- Bernard Pourcel, adjoint délégué aux sports et aux associations
- Louis Maurel adjoint, délégué aux travaux et aux services techniques
- Nicolas Sadaillan, conseiller municipal représentant la commune auprès du PNRA, SMAVD,
- Laurence Guard, directrice du pôle éducation, petite enfance, enfance, jeunesse,

Peuvent être conviés en COPIL élargi :

- Les directrices de pôle financier et technique,
- Les chefs de services,
- Les représentants du PNRA et notamment le Conseiller en Energie Partagé,
- Les représentants d'organisme œuvrant pour le développement durable et l'environnement.

La charte a également été élaborée à partir de l'analyse d'un diagnostic fait par la commune, auprès des services enfance jeunesse, et en transversalité auprès des services qui ont été repérés comme acteurs potentiels de la charte. La mise en œuvre du projet a été conçue autour d'objectifs et d'actions, qui permettent de s'engager facilement dans une démarche accessible d'amélioration continue.

2) Les acteurs :

- Le personnel municipal :

Les Chefs de service, les animateurs (trices) des ACM, les agents de la restauration, les ATSEM, les agents du service entretien, les agents des espaces verts, des entretiens des bâtiments municipaux, les agents du multi accueil, soit au total 150 personnes.

- Autres :

80 associations par l'intermédiaire de leur représentants et bénévoles. Les jeunes de moins de 18 ans représentent 64% des adhérents.

Les personnels de l'éducation nationale et assimilés.



3) Présentation du territoire

Situation géographique :

Des atouts environnementaux :

Sénas se situe en milieu rural. C'est une commune qui fait partie du Parc Naturel Régional des Alpilles et qui a 70 % de son territoire occupé par des terres agricoles. La ville est traversée par la Durance et le canal des Alpines.

Des points faibles :

Située dans le triangle Avignon-Arles-Aix/Marseille, la commune est traversée par le RD7N. L'autoroute avec son échangeur passe à l'est du territoire. Deux lignes ferroviaires longent la commune (est) avec le passage du TGV et le TER à l'ouest du village. 70 % des actifs travaillent sur une autre commune.

Démographie :

Une population jeune :

Sur une population de 7114 habitants (source Insee 2015)

310 enfants ont moins de 3 ans

260 enfants ont entre 3 et 5 ans

500 enfants ont entre 6 et 10 ans

550 jeunes ont entre 11 et 17 ans

Soit 23 % de la population

Des infrastructures adaptées à leurs projets :

- Le MACM 120 enfants accueillis par an
- Les Accueils Collectifs de Mineurs maternel et primaire : 790 enfants accueillis par an
- L'Espace Rencontre Jeunes : 80 enfants accueillis par an
- Les écoles :
 - 1 Ecole maternelle Marcel Pagnol : 247 enfants
 - 2 Ecoles primaires Jean Moulin : 536 enfants

Mais aussi

- La cuisine centrale
- Deux restaurants maternels et primaires
- Le Foyer Edmond Pons
- Une médiathèque
- Le cinéma, théâtre
- Les équipements sportifs (le gymnase, la salle Frédéric Mistral...)
- Des salles mises à disposition.

Le MACM a été récemment rénové et la rénovation thermique des bâtiments municipaux a été entamé et est en cours.



4) Les finalités de la charte environnementale

1^{ère} mission : Préserver l'environnement, protéger la biodiversité

Protéger notre environnement c'est préserver la nature, notre source de nourriture et d'eau potable mais c'est aussi conserver le climat que nous connaissons. Notre environnement est fragile, il faut en prendre soin.

Sénas fait partie du Parc Naturel Régional des Alpilles, qui abrite un patrimoine méditerranéen naturel et culturel d'exception.

2^{ème} mission : Proposer une bonne santé et un meilleur cadre de vie aux enfants de la commune

L'accent est mis sur les transports qui engendrent une consommation importante d'énergie, une augmentation des gaz à effet de serre dangereuse pour notre planète et une pollution néfaste pour notre santé.

L'utilisation systématique de la voiture associée à trop peu d'activités physiques contribue au problème de surpoids qui touche de plus en plus la population, notamment les enfants.

De plus, la façon que nous avons de nous nourrir met en évidence des problèmes liés au mode de production et de consommation de ces produits énergivores. Les gaspillages énergétiques sont mis en lumière.

La qualité de l'alimentation est donc un axe important de cette charte notamment sur les cantines de la ville.

Enfin Sénas souhaite offrir un cadre de vie agréable à ses enfants

3^{ème} mission : Faire adhérer les agents, les enfants et leur famille, les bénévoles à la démarche

L'implication des agents, des enfants et leur famille, des associations, des services publics est le socle d'une démarche cohérente et efficace. L'éducation de tous autour de valeurs environnementales communes et solidaires, est une réponse à la préservation du territoire

4^{ème} mission : diminuer les dépenses énergétiques et des fluides

Les dépenses énergétiques, sont importantes sur la commune et doivent être maîtrisées. Toutefois la politique économique est indissociable des valeurs environnementales et sociales.

5) Les Moyens

Humains :

Les acteurs ont pour missions principales de

- participer à la rédaction de la charte,
- appliquer, de faire appliquer et respecter la charte
- adopter des comportements éco-responsables
- être force de proposition d'actions en faveur du développement durable
- promouvoir ses actions et ses aspects vertueux



Matériels :

L'investissement nécessaire à l'application de cette charte, mais aussi tous les moyens de communication notamment la création d'un onglet « environnement » sur le site de la ville.

Financiers :

Ils restent en cohérence avec les principes de la charte, ses objectifs. Ils y seront consacrés tant en fonctionnement qu'en investissement.

6) Les objectifs et les actions

- **Informé sur l'intérêt de protéger la nature et l'importance de la biodiversité**
- **Apprendre à respecter l'environnement**
- **Faire adopter un mode de consommation durable**
 - Proposer des animations de sensibilisation à l'environnement,
 - Travailler avec les partenaires du territoire qui sont sensibles à la protection de l'environnement comme le PNRA, le monde agricole, les associations de chasseurs, ...
 - Valoriser l'importance de la gestion des déchets,
 - Privilégier le financement de projets scolaires ou d'animations tournés vers l'environnement, sa protection : (l'urgence de protéger les abeilles, le climat...),
 - Animer et faire vivre le jardin partagé,
 - Promouvoir la grainothèque,
 - Planter des arbres,
 - Faire des plantations dans les ACM, les écoles et le MACM,
 - Relayer la journée mondiale de l'environnement le 5 juin.

- **Adopter une attitude éco responsable dans l'utilisation de l'eau et l'électricité**
 - Adopter les éco-gestes,
 - Installer des panneaux photovoltaïques,
 - Poursuivre la campagne de « relamping » avec des ampoules LED,
 - Développer l'éclairage photovoltaïque.

- **Limiter les nuisances sonores et visuelles**
 - Repenser la communication en limitant l'affichage,
 - Installer un panneau d'information LED.

- **Diminuer les gaz à effet de serre**
- **Développer la circulation en bicyclette ou à pieds**
 - Favoriser l'aménagement de cheminements doux, de pistes cyclables, l'installation de local à vélos,
 - Développer le co-voiturage,
 - Mettre en place la carte scolaire pour une meilleure fluidité de circulation,
 - aménager le centre-ville en zone semi piétonne,
 - inciter à l'utilisation du TER.

- **Proposer une bonne alimentation saine et équilibrée sur les restaurants scolaire de la ville**



- **Adopter une attitude éco responsable dans la gestion des produits alimentaires et non alimentaires (emballages..)**
 - adopter les éco-gestes
 - associer le laboratoire HYSEQUA au changement,
 - supprimer l'utilisation de plastiques,
 - réduire les emballages alimentaires,
 - confectionner des repas de qualité, variés et adaptés aux besoins de l'enfant,
 - lutter contre le gaspillage alimentaire en réduisant les rations et en proposant aux enfants de se resservir,
 - bannir les aliments détestés,
 - consommer uniquement des fruits et légumes de saison,
 - privilégier l'achat de produit 2^{ème} choix,
 - favoriser le « consommé local »,
 - équiper les restaurants scolaires de table de tri sélectifs et initier les enfants à son utilisation,
 - mettre en place un compostage.

- **Adopter une attitude éco responsable dans la gestion (achats et utilisations) des produits d'entretien,**
 - Adopter les éco-gestes,
 - Utiliser des produits écologiques et/ou sains et naturels (vinaigre blanc, savon noir, bicarbonate...),
 - Interdire l'utilisation de bombes aérosols,
 - Respecter les dosages préconisés pour l'utilisation ou la dilution des produits.

- **Adopter une attitude éco responsable dans la gestion du matériel d'animation, scolaire et de bureau**
 - adopter les éco-gestes,
 - limiter la consommation de papier et utiliser du papier recyclé,
 - diminuer le nombre de photocopie et d'impression,
 - préférer l'utilisation de fournitures écologiques, non toxiques, sans bisphénol ni solvants,
 - estimer au plus juste les besoins afin de limiter le gaspillage,
 - faire le tri sélectif,
 - adopter les gestes de recyclage, de récupération (matériaux divers, cartons..),
 - interdire l'achat de bombes aérosols.

- **Adopter une attitude éco responsable dans la gestion des produits d'hygiène corporelle**
 - adopter les éco-gestes,
 - diminuer la consommation de papier à usage unique et carrés de coton jetables,
 - Utiliser des produits écologiques et/ou sains et naturels (savon de Marseille...),
 - Utiliser des couches jetables respectueuses de l'environnement.

- **Adopter une attitude éco responsable dans la gestion des espaces verts**
 - Jardiner au naturel, sans produits phytosanitaires qui polluent l'eau et les sols,
 - Participer à l'animation du jardin partagé dans l'accompagnement pédagogique,
 - Privilégier la plantation de flore locale,
 - Arroser de façon raisonnée.



- **Développer l'envie de comprendre et l'esprit critique de l'enfant pour lui permettre d'être acteur et créateur au sein de la commune**
- **Développer son envie d'agir**
- **Développer des valeurs de solidarité dans un monde qui fait de la compétition le moteur de la croissance**
 - Développer les actions citoyennes (nettoyage de la nature...),
 - Développer les actions de solidarité et intergénérationnelles.

- **Faire participer les agents à l'animation de la charte**
 - Intégrer cette charte aux projets éducatifs de la ville, comme référence éducative : *Cette charte étant fédératrice, il est légitime qu'elle serve de support pédagogique et de référence éducative dans les projets éducatifs de ville, notamment le Projet Educatif Local, les projets pédagogiques des accueils collectifs...*
 - Former les agents,
 - Créer des temps d'échanges, de coordination, afin de mettre en commun les pratiques professionnelles,
 - Intégrer la valeur du respect de la charte environnementale, de manière bienveillante, dans l'évaluation annuelle individuelle ou collective.

7) **La communication :**

La communication doit respecter les valeurs de la charte et doit être un outil de promotion et de valorisation des actions et des services. Elle doit être cohérente, régulière, ciblée et bienveillante. Elle se fait avec les outils présents sur la commune notamment le magazine d'informations local SENAS MAG, le site de la ville www.senas.fr et les réseaux sociaux : facebook ville de Sénas ou tout autre support innovant.

8) **L'évaluation :**

La charte est un support de référence et de travail évolutif dans le temps. Elle sert également de source pour l'évaluation et en intégrera les conclusions. Pour cela, les actions conduites doivent faire l'objet d'un travail commun d'évaluation basé sur la définition de critères et d'indicateurs partagés définis par les acteurs. Le processus d'évaluation débutera dès janvier 2019.

Ainsi, cette année fera l'objet d'un suivi particulier, organisé et partagé entre les membres du COPIL et les acteurs. Il permettra les réajustements nécessaires pour les années suivantes. L'ensemble des points de vue sera recueilli afin de réaliser un bilan partagé. Le COPIL se réunira une fois par trimestre.

Dans ce contexte et dans un esprit collaboratif, les partenaires mettront en commun leurs données, en vue d'alimenter une démarche d'observation et d'évaluation. Ce travail se fera dans le respect des missions propres à chacun. Il s'agira de partager des indicateurs communs, porteurs de sens, facilement mesurables et s'appuyant sur les indicateurs déjà construits. Il faudra veiller à mettre en place des outils et des moyens pour répondre efficacement à cette évaluation.



9) Les ressources :

Le Parc Naturel Régional des Alpilles

Le site citoyen de demain : centre de ressource dédié à l'éducation citoyenne

Le ministère de la transition écologique et solidaire

France Nature Environnement 13

Le mouvement Colibris

L'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

L'Agence Régionale Pour l'Environnement

CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). *Etablissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires.*

L'Institut National de Prévention et d' Education pour la Santé

La ville de Loos en Gohelle ville pilote du développement durable